



TOURNOI HOCKEY SAINT-LAURENT

10 JANVIER-21 JANVIER 2024

www.hockeystl.com

TOURNOI PROVINCIAL M9 - M11 - M13 - M15 - M18 - JUNIOR

RÈGLES DU TOURNOI

Abandon d'une équipe dans un tournoi ou un festival M7

Si une équipe abandonne dans les 30 jours calendrier avant le début du tournoi ou du festival M7 après avoir été acceptée, elle perd ses frais d'inscription et son abandon est soumis pour enquête au Comité de discipline de sa région. Celui-ci en fait rapport au responsable régional des tournois concernés par télécopieur ou par courrier électronique.

1. Règles générales

a. Les règles de Hockey Québec (Règlements administratifs HQ masculin 2023-2024) et de Hockey Canada (HOCKEY CANADA RÈGLES DU JEU 2022-2024) seront en vigueur pendant le tournoi

2. Inscription de l'équipe

a. Nous vous demanderons de nous faire parvenir par courriel les documents listés ci-dessous (à tournoi@hockeystl.com), cependant vous devez vous renseigner auprès de l'inscription au tournoi avant votre premier match pour vous assurer de la conformité et de la mise à jour, si nécessaire, du documents présentés et leur validité.

b. Les équipes doivent soumettre les documents suivants :

- i. **Formulaire T-112 « Liste d'équipe officielle »** d'une équipe approuvée par votre registraire régional ou d'association et signé par vos joueurs.
- ii. **Le calendrier des matchs**, y compris la ligue, les tournois et les matchs les plus marquants
- iii. **Les feuilles de pointage des cinq derniers matchs joués** (championnat – tournoi – exhibition)

3. Heure d'arrivée

- a. Les équipes doivent se présenter au registraire du tournoi au moins soixante minutes avant l'heure prévue du match.
- b. Une vérification du T-112 sera faite au hasard par le registraire du tournoi et si nécessaire, ce dernier pourra demander de signer certains joueurs ou personnel de banc en sa présence. En cas de non-concordance entre la signature et le T-112, une pièce d'identité peut être demandée et si le registraire ne peut pas confirmer l'identité de cette personne, le joueur ou le personnel de banc impliqué ne peut pas prendre part au match.
- c. Une équipe qui ne se présente pas à un match perd automatiquement ce match par défaut et une défaite apparaîtra sur son bilan cumulé.

4. Nombre de joueurs

- a. **Chaque équipe peut avoir jusqu'à un maximum de dix-neuf joueurs en uniforme**, avec un **maximum de 17 patineurs et un ou deux gardiens de but**. Si ce dernier se blesse pendant le match, se référer à l'article 2.4 des règlements de Hockey Canada et 5.3.1 des règlements de Hockey Québec.
- b. Les équipes simple lettre doivent se présenter au début d'un match avec un minimum de six joueurs en uniforme, plus un gardien de but.
- c. **A défaut d'avoir le nombre minimum de joueurs requis, les dispositions suivantes s'appliqueront :**
 - i. L'équipe fautive perd la partie par forfait et trois points seront attribués à l'équipe adverse dont le point Franc Jeu.
 - ii. Pour les quarts de finale, demi-finales et finales : l'équipe fautive perd par forfait et est éliminée du tournoi.



TOURNOI HOCKEY SAINT-LAURENT

10 JANVIER-21 JANVIER 2024

www.hockeystl.com

TOURNOI PROVINCIAL M9 - M11 - M13 - M15 - M18 - JUNIOR

RÈGLES DU TOURNOI

5. Couleurs des maillots

- Les équipes porteront des maillots de couleur foncée lors des matchs à domicile et des maillots de couleur claire lors des matchs des visiteurs.
- S'il n'y a pas de contraste de l'avis de l'officiel, la direction du tournoi conseillera un changement de maillots

6. Jeu de tournoi

a. Tous les matchs des classes A et B se joueront comme suit :

- 2 périodes de 10 minutes en temps chronométré et 1 période de 12 minutes de temps chronométré.
- Une période d'échauffement de deux minutes est accordée au début de chaque match.
- Une pause d'une minute est permise entre les périodes sauf lorsque la glace est refaite.
- Les équipes changent de côté à la fin de toutes les périodes de jeu, à l'exception des prolongations.

b. **Le resurfaçage de la glace se fera après la deuxième période de chaque partie.** Pour M9, la glace sera refaite tous les deux matchs. Dans le cas où les matchs sont en avance sur l'horaire, le directeur du tournoi peut décider de refaire la surface de la glace avant le début d'un match. Une partie peut commencer 15 minutes plus tôt.

c. **Chaque équipe a droit à un temps mort de 30 secondes par match**, à tout moment pendant le temps réglementaire ou en prolongation.

d. **En cas d'écart de sept buts ou plus après deux périodes**, la partie se terminera immédiatement. Cela comprend les demi-finales et les finales.

e. **Dans les matchs entre un gagnant et un perdant**, l'équipe gagnante sera le receveur.

f. Lors des matchs entre deux vainqueurs (ou dans certains cas deux perdants), un tirage au sort sera effectué au bureau de l'état civil pour déterminer le receveur en présence d'un représentant de chaque équipe.

g. **S'il y a égalité après le temps réglementaire**, (pour les matchs hors tournoi à la ronde), un seul temps chronométré de 5 minutes, la période de prolongation subite sera jouée 4 contre 4, plus un gardien de but, Le premier but mets fin au match. (Les règles du Franc jeu s'appliquent).

i. *Si l'égalité persiste après les cinq minutes de prolongation, il y aura fusillade tel que stipulé à l'article 9.7.2 des règlements administratifs de Hockey Québec et à la règle de la formule Franc Jeu.*

h. **À la fin de chaque match, un joueur du match** sera attribué à chaque équipe. Le choix sera fait par les entraîneurs de chaque équipe. Les joueurs doivent s'aligner sur leur ligne bleue respective après le match.

7. Jeu de tournoi - Demi-finales et finales

a. S'il y a égalité après les périodes réglementaires, il y aura une seule période de prolongation de 10 minutes, mort subite, à 4 contre 4, avec un gardien de but. (Les règles du Franc jeu s'appliquent).

b. Si l'égalité persiste après les dix minutes de prolongation, il y aura fusillade tel que stipulé à l'article 9.7.2 des règlements administratifs de Hockey Québec et des règles de la formule Franc Jeu.

8. Protestation

a. Une équipe souhaitant déposer une réclamation doit le signaler au moment de l'incident. Un montant de 200,00 \$ en argent doit être remis au registraire du tournoi au plus tard 1 heure après la fin de la partie. (Hockey Québec article 7.4)

b. La décision du comité de discipline concernant le protêt est irrévocable et sans appel.



TOURNOI HOCKEY SAINT-LAURENT

10 JANVIER-21 JANVIER 2024

www.hockeystl.com

TOURNOI PROVINCIAL M9 - M11 - M13 - M15 - M18 - JUNIOR

RÈGLES DU TOURNOI

9. Discipline

- À tout moment, le comité de discipline du tournoi ou l'arbitre peuvent arrêter une partie s'ils jugent que des intervenants de sécurité sont en jeu et peuvent suspendre un joueur si nécessaire.
- Toute décision prise par l'arbitre officiel affectant le déroulement d'un match est irrévocable et sans appel.
- L'arbitre n'est responsable de ses décisions que devant la Commission de Discipline.
- Le comité de discipline du tournoi appliquera toutes les règles du tournoi ainsi que celles de Hockey Québec et de Hockey Canada. N'importe quel joueur ou équipe l'officiel qui ne respecte pas le règlement est passible d'expulsion du tournoi par décision de la Commission de Discipline.
- Toute suspension imposée en raison d'un match lors d'un tournoi doit être purgée dans le tournoi et complétée (le cas échéant) dans sa ligue.

10. Divers

- Le vestiaire doit être libéré au plus tard trente (30) minutes après la fin du match.
- Toute personne suspendue par un organisme reconnu ne peut participer au tournoi (Hockey Québec)
- La direction du tournoi n'est pas responsable de la perte de tout équipement et des accidents pouvant survenir pendant le tournoi.
- En cas de tempête de neige, il est conseillé de prévoir une arrivée plus tôt que l'heure prévue, car l'organisation du tournoi ne pourra à aucun moment retarder le tournoi.
- En cas de force majeure, la direction du tournoi se réserve le droit de modifier le programme et de prendre toute décision sans appel pour le bon déroulement du tournoi.